

Compte-rendu du Conseil d'UFR du 17 septembre 2012

Présents :

Bruno Andreotti (arrivée point n°1) ; Julien Browaeys ; Sylvain Chaty ; Pascal David (arrivée point n°4) ; Sara Ducci ; François Gallet ; Catherine Jacquard ; Jérôme Jovet ; Céline Moreau ; Philippe Schwemling.

Représentés :

Marc Apfel (procuration à C. Jacquard) ; Laurent Ménard (procuration à J. Browaeys) ; Vincent Repain (procuration à S. Ducci).

Invités :

Atef Asnacios ; Yannick Giraud-Héraud ; Francis Richard (secrétariat de séance).

Ouverture de la séance à 9 h 40 par François Gallet. Le quorum n'étant pas réuni, il propose de débiter la séance par les discussions autour des points d'information, et de traiter les points de l'ordre du jour nécessitant un vote du Conseil lorsque le quorum sera réuni. Un point sur les écoles doctorales est ajouté à l'ordre du jour.

1/ Dossiers AERES

Seule une moitié des laboratoires a retourné les dossiers AERES, examinés par le CS le 13 septembre. Yannick Giraud-Héraud dresse la liste des dossiers reçus, en précisant qu'aucun n'est encore achevé : APC, LPNHE, MPQ, ENS-LNA, IMNC (ce laboratoire est hors du quinquennal, et ne donnera qu'une lettre d'intention stratégique).

Y. Giraud-Héraud va adresser un message aux directeurs de laboratoire, leur rappelant de mettre en avant les actions soutenues par Paris-Diderot, dans les chapitres « prospectives scientifiques » et « document de synthèse ».

François Gallet énonce quelques points qui doivent être précisés par les laboratoires :

- LIED : doit être précisé l'accord passé avec l'UFR à propos de la procédure de demande de poste. L'annonce de 420 m² dans le bâtiment Condorcet doit être minimisée ;
- MPQ : compte tenu de la faiblesse des forces techniques, l'accent doit être mis sur le besoin en personnel BIATTS dans les actions RH ;
- Institut Langevin : besoin de préciser la question de dépôt des brevets, Paris-Diderot souhaitant y participer. Il est nécessaire que soit aussi précisé que Paris-Diderot sera tutelle secondaire de l'Institut.

2/ Écoles doctorales

François Gallet considère qu'une proposition se dessine, et rappelle que le projet doit être déposé le 15 octobre.

Une ED regroupant l'ENS (qui en sera pilote), Paris 6, Paris 7 et Paris 11, est en cours de constitution, sur les thématiques **physique théorique, physique quantique et physique de la matière condensée**. Cette ED aura un fonctionnement du type ED 518, Thomas Coudreau y représentera Paris-Diderot. Cette ED figurera un gros pôle intersites en Ile-de-France.

Dans le domaine des **2 Infinis**, les différents partenaires ne souhaitent pas la création d'une grande ED. Il existe actuellement deux écoles : la 517 pilotée par Paris 7 et dont Philippe Schwemling est le directeur, et la 127, pilotée par l'Observatoire et dont le directeur est Daniel Rouan. Paris 6 et Paris 7 envisageaient la fusion, mais la revendication du pilotage de l'ED 517 par Paris 11 (conformément aux accords passés entre les responsables) ne rend pas cette opération possible. Par ailleurs, l'Observatoire – comme Paris 11 – ne souhaite pas cette fusion. La présidence de Paris 11 affiche la volonté de mettre en place des ED de site, et a exigé d'être porteur du Master 2 NPAC. Par ailleurs, la répartition des bourses apporte de la tension entre les laboratoires.

La solution consistant à élargir le périmètre de l'ED 127 est rejetée par l'Observatoire, qui désire garder une identité Astronomie et Astrophysique, ainsi que par APC, qui a un autre projet.

Une troisième solution serait la création d'une ED USPC sur les thématiques Sciences de la terre et Cosmologie, avec un rapprochement vers l'IPGP. APC et AIM sont favorables à cette option, dans laquelle les autres laboratoires de l'UFR devront trouver leur place. Paris 7 continuerait à être associé à l'ED 127.

Dans ce nouveau paysage, Paris 7 aura une ED de site (USPC) tout en continuant à être associé à l'ED 127. En revanche il n'y aura plus d'association avec l'ED 517.

Philippe Schwemling trouve dommage qu'aucune solution préservant l'existant n'ait pu être trouvée. Il craint que le traitement des étudiants ne soit pas amélioré, et s'interroge quant au positionnement des équipes. Il cite le cas du LPNHE, qui n'a pas d'équipe P7, mais a des enseignants chercheurs de P7 : il lui paraît nécessaire que tout le LPNHE reste affilié à l'ED 517. Il se dit également étonné que les thématiques Physique du solide et Matière molle recherchent une fédération, alors que les autres secteurs n'ont pas souhaité coopérer. Il annonce que tout en restant professeur à Paris 7, il va rejoindre un labo de Saclay (SPP).

Yannick Giraud-Héraud constate que Paris 6 et Paris 7 souhaitaient le mariage des ED, contrairement à Paris 11 ou à l'Observatoire.

Bruno Andreotti préfère des ED « sans frontière », et réproouve la mise en place d'ED de site.

François Gallet rappelle que si le Conseil de l'UFR donne un avis, c'est le CA de l'université qui votera le projet. Une réunion va avoir lieu le 20 septembre avec les équipes « 2 Infinis » pour préciser le contour et les thématiques de cette nouvelle ED. Les équipes devront décider de l'ED à laquelle elles se rattachent, avant le 15 octobre. Il note que cette solution préserve le lien avec l'Observatoire.

3/ Approbation des comptes rendus des C-UFR des 19/6 et 2/7

Ces deux comptes rendus sont adoptés à l'unanimité des votants.

4/ Question sur l'aménagement des locaux du LIED

A la question de Catherine Jacquard à propos des personnels BIATSS de l'UFR concernés par les travaux d'aménagement d'une mezzanine dans le hall de livraisons du bâtiment B, François Gallet répond que les directeurs Carlo Sirtori (MPQ) et Pierre Binétruy (APC) se chargent de trouver un hébergement provisoire aux agents concernés. Dans la nouvelle configuration après travaux, deux bureaux seront réservés pour les magasiniers et

pour les mécaniciens. Pour François Gallet, l'optimisme de François Montarras convient d'être modéré : il ne voit pas ces travaux être achevés avant une année.

5/ Point sur la commission postes

Le 5 juillet les UFRs présentaient devant la Commission Postes leur prospective scientifique et leur souhait de postes pour les années à venir. Dans sa présentation François Gallet a expliqué la stratégie scientifique et pédagogique de l'UFR pour les années à venir. La CP s'est réunie à huis clos le 19 juillet, et a fait un retour sur les postes de professeur. Une réunion de la CP pour la présentation des services centraux aura lieu le 27 septembre.

Sur les trois postes de professeur demandés, les commentaires de la CP et les réponses de l'UFR sont les suivants :

- Poste « Instrumentation en cosmologie et Astroparticules » : pas de commentaire de la CP, donc avis favorable.
- Poste « Physique non linéaire » : la CP demande « à ce que l'affectation recherche s'effectue dans des équipes en rattachement Paris Diderot. » François Gallet a répondu « qu'à la suite de ce qui semble être une erreur administrative, le laboratoire PMMH de l'ESPCI a été mentionné comme tutelle secondaire dans la convention P7/CNRS, mais comme simple partenaire dans la convention ESPCI/CNRS. Pour l'UFR de physique, pour la direction du PMMH et pour la direction de l'ESPCI, ce laboratoire est depuis toujours considéré comme tutelle secondaire P7. Le mail envoyé au CNRS le 20/7 par Jacques Prost, directeur de l'ESPCI, demandant la rectification de la convention CNRS/ESPCI, devrait permettre de dissiper définitivement tout malentendu. »
- Poste « matière condensée », procédure 46.3 : « Défavorable. La procédure du 46.3 telle qu'elle est envisagée n'ouvre pas à un vivier extérieur, ce que la commission désapprouve. » François Gallet a répondu, entre autres, que cette procédure permet de stabiliser dans les laboratoires de l'UFR une partie des nombreux MCF recrutés au début des années 2000, et de poursuivre ainsi les programmes de recherche de longue haleine qu'ils ont mis en place depuis leur arrivée. Il rappelle que la pyramide des âges des MCF de l'UFR présente un pic marqué entre 35 et 40 ans. Il poursuit : « dans les années précédentes, certaines demandes de postes PR étaient profilées de façon à pouvoir permettre des candidatures internes. Cette procédure ambiguë était très mal perçue de l'extérieur, et plaçait dans une position très inconfortable les comités de sélection chargés du recrutement. Au final cela ne faisait que nuire à la réputation de la procédure de recrutement dans notre université. C'est pourquoi nous avons proposé cette année de lever toute ambiguïté en dissociant d'une part les postes ouverts à l'extérieur (procédure normale) et d'autre part les postes plutôt réservés à la promotion interne (46.3). Rien qu'à l'UFR de physique, le profil "matière condensée" est suffisamment général et le vivier suffisamment large (actuellement 7 candidats potentiels) pour garantir la tenue d'un concours véritablement ouvert et un recrutement de grande qualité. A noter en outre que cette procédure ne ferme pas la porte à un vivier extérieur, puisqu'elle autorise des MCF d'autres universités à postuler. »

Sylvain Chaty, craignant un blocage de nature idéologique de la CP, demande s'il ne serait pas opportun d'enlever l'affichage 46.3. F. Gallet rétorque que d'ouvrir ce recrutement apporterait 100 à 150 dossiers, alors qu'il y a 7 candidats potentiels identifiés au sein de l'UFR. Il considère par ailleurs que l'affichage 46.3 clarifie la politique de l'UFR. Julien Browaeys propose que dans l'argumentaire transmis dans Rapsodie soit rappelé le nombre d'IUF.

La CP n'a pas fait de retour sur les demandes de MCF, qui seront interclassées avec les demandes de postes BIATSS.

6/ Rencontre avec un représentant de la Commission de Consultation USPC

Une rencontre avec Michel Delamar est prévue le jeudi 11 Octobre à 10h, salle 366 A du bâtiment Condorcet. Les membres des trois conseils de l'UFR sont invités à cette réunion, qui est également ouverte à tous les personnels de l'UFR souhaitant y participer.

7/ Demande de délégation de Hassan Peerhossaini

Il s'agit d'une demande de reconduction d'une décharge d'enseignement de 2/3 pour la période 2012 - 2014. Le service 2012 a été calculé en conséquence par la Foire, la décharge sera remboursée par l'AERES.

votes contre :	1
abstentions :	6
votes pour :	6

8/ Changement de responsables de Master

Pour 2012 :

- Master CFP : Édouard Boulat
- IPE : Benjamin Thiria
- Master enseignement : Julien Browaeys (M1) et Nicolas Décamp (M2)

Pour la maquette 2014 :

- Master AIS : Stéphane Corbel

Correspondante ED 127 pour P7 : Simona Mei

Ces changements sont adoptés à l'unanimité des quatorze votants.

9/ Questions diverses

Julien Browaeys demande que l'UFR remette des tableaux de service aux enseignants chercheurs qui en font la demande. Ces fiches récapitulent les services d'enseignement, et comptabilisent les heures statutaires et les heures non statutaires.

Pour François Gallet, qui a été saisi d'une demande de mise en paiement d'heures complémentaires effectuées par des enseignants chercheurs de l'UFR, les heures d'enseignement au-delà des 192 heures statutaires sont du choix de l'enseignant lors de ses vœux à la Foire. Il reconnaît qu'un débat mérite d'être ouvert au sein de l'UFR, afin de définir dans quel cadre les heures complémentaires peuvent être rétribuées, et à partir de quel seuil. Il demande au Conseil des enseignements de mener une consultation sur ce sujet.

Pascal David estime que c'est bien le choix de l'enseignant de s'inscrire à plus de 192 heures d'enseignement, et rappelle que les enseignants chercheurs doivent, à côté de l'enseignement, consacrer leur temps à des activités de recherche.

Atef Asnacios considère que ce débat pose les bases de deux types d'enseignants-chercheurs : ceux qui font de la recherche et ceux qui n'en font pas. La question est alors celle d'une modulation entre recherche et enseignement : le principe de la modulation exclut de fait la question d'heures complémentaires rétribuées.

Julien Browaeys propose que, s'il existe des heures complémentaires non utilisées, on puisse en faire bénéficier des enseignants-chercheurs qui le souhaitent, ce qui pourrait alléger le services d'autres collègues : par exemple, on pourrait créer des demi-délégations financées par l'UFR pour une petite dizaines de personnes, à l'instar de ce qui s'est déjà fait dans le passé.

Bruno Andreotti demande que ce débat ait lieu au C-UFR avec d'une plus forte présence des élus.

François Gallet propose que soient portés à l'ordre du jour du prochain Conseil (2 ou 4 octobre) les points suivants :

- AERES
- retour de la Commission postes
- les heures complémentaires.

La séance est levée à 11 h 45.